

# APPEL POUR LES MORTS SUR LES ROUTES

## SIGNER POUR SOUTENIR

Toute personne est dans l'obligation de porter secours.

Si vous êtes secouriste : donnez les soins d'urgence. Si vous ne l'êtes pas : alertez au moins les secours ; rien qu'en déclenchant l'alerte, vous « provoquez un secours » et avez donc porté assistance à personne en danger (art. 63 du Code Pénal).

Celui qui poursuit sa route en ayant aperçu un accident est punissable par la loi. Des abus très flagrants ont été constatés où les gens prenaient littéralement la fuite de peur d'avoir des ennuis ou de voir s'écourter leurs heures de plaisir au soleil. Il y a eu des morts à cause de cela et il faut condamner rigoureusement cette attitude immorale et criminelle.

Il est inconcevable qu'en présence de blessés, une quantité énorme de badauds se précipite à leurs abords pour commenter et chuchoter les faits. Chose absolument unimaginable est ce phénomène qui apparaît dès l'accident et qui attire des curieux on ne sait pourquoi car pour la plupart ils sont incapables d'intervenir.

Il serait cependant normal que l'on s'inquiète de savoir si les secours ont été prévenus, sinon 1/2 heure après l'accident, la foule serait encore au même endroit, exaspérée de l'arrivée tardive de l'ambulance.

Souvent, des blessés meurent faute de soins immédiats. Vous pensez donc que si l'ambulance arrive tard, malgré la promptitude de son déplacement, un asphyxié est mort. L'intervention doit être quasiment immédiate.

On constate lorsque l'on examine le dossier des accidents de la route, que 60 % des morts sont imputables à l'asphyxie. Un bon nombre d'entre eux pourraient être sauvés si les gestes de la réanimation étaient plus connus. Pour que ceci se réalise, il faut qu'il y ait toujours un secouriste ou plus exactement une personne compétente dans chaque voiture.

Le moyen le plus simple, le plus sûr et le plus logique est d'apprendre à chaque conducteur les premiers secours à donner aux blessés, sans pour cela lui donner la formation du secouriste, mais lui apprendre les techniques qui sont la base de tous les procédés de sauvetage :

— Les méthodes orales de réanimation, l'arrêt des hémorragies, le dégagement des victimes en danger de mort, les positions de sécurité, l'appel des secours et le balisage des routes doivent être connus de tous les conducteurs.

Seulement, ajouter à l'examen du permis déjà difficile des tests complémentaires provoquerait chez les candidats un certain mécontentement.

Il faut tout d'abord qu'ils sachent que ces tests de premiers secours seraient enseignés par les organismes de secourisme désignés, et que tout ce qu'ils auront appris devra être réexécuté par chacun. Dans le manuel du Code de la Route, il serait possible d'ajouter alors ces premiers soins afin de les rappeler à l'esprit. En possession d'une attestation de l'organisme de secourisme, le futur conducteur pourra alors se présenter valablement devant l'examineur du permis de conduire.

Quel est le bénéfice de ces quelques heures de travail supplémentaire ?

— La possibilité de sauver une vie humaine, aussi bien l'inconnu, que sa femme ou son enfant.

— La possibilité de voir la liste des morts accidentelles diminuée.

— La possibilité d'avoir le réconfort irremplaçable et merveilleux du sauvetage d'un être humain.

Car **une vie vaut plus que tout l'or du monde** et surtout **une vie vaut bien quatre heures de son existence à l'apprentissage des gestes qui sauvent.**

Pensez qu'un jour il s'agira peut-être de sauver un membre de votre famille, pensez à votre mère, père, femme, enfants.

Chacun jugera la valeur de cette idée qui n'est que projet, mais déjà, des personnes qui ne sont pas restées insensibles à cet appel se sont manifestées et toutes, d'un seul élan, ont immédiatement apposé leur signature sur une circulaire réalisée pour cela afin de soutenir ce projet. Pensez en signant à vous-même qui pourriez être la victime d'un accident et sauvé grâce à votre signature.

Vous pouvez en faire autant. Voulez-vous ?

Alors ne cachez plus vos qualités civiques...

## SIGNEZ POUR SOUTENIR

Didier BURGGRAEVE

59 - ROUBAIX

MERCI

Didier BURGGRAEVE

APPEL POUR LE SAUVETAGE DES ACCIDENTES DE LA ROUTE

Depuis toujours, des êtres humains sont morts accidentellement. Et, depuis moins longtemps, un nouveau fléau est apparu : LES ACCIDENTS DE LA ROUTE.

En 1955, la route a tué plus de 8000 personnes,  
Dès 1965, le cap des 10.000 fut atteint,  
L'année dernière, on dénombrait plus de 13.000 morts.

Cela devient effarant, on assiste à une véritable tuerie !

Parmi ces victimes, plus de la moitié meurent par asphyxie. Des gestes simples ou la pratique du Bouché à Nez pourraient en SAUVER BEAUCOUP ! Mais, que voit-on lorsqu'un accident s'est produit : un attroupement ; et que fait-on ? On regarde, on commente..... PERSONNE N'EST CAPABLE D'INTERVENIR, de porter secours ; les gens restent impuissants, là.. Quelqu'un a t'il pensé à avertir les secours : Oh ! je l'espère...

Réfléchissez S.V.P. Avez-vous compris que la même chose peut arriver à vos proches. Seriez-vous alors celui ou celle qui ne sait que faire... Vous vous en voudriez durant toute votre vie.

Sachez qu'en une demi-journée, en 4 heures, vous pouvez apprendre les gestes simples qui pourraient sauver votre femme, vos enfants, vos amis...

Sachez que des milliers de vies pourraient être sauvées chaque année si chacun connaissait les premiers secours à donner aux victimes des accidents.

Il faut pour cela que dans chaque voiture il y ait une personne capable de SAUVER SON SEMBLABLE.

Comment Y ARRIVER ? : INCLURE, DANS L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE LES PREMIERS SOINS A DONNER AUX BLESSES.

Beaucoup d'entre vous pensent que si cela avait déjà été fait, des milliers de personnes seraient encore vivantes.

ALORS : SOUTENEZ CE PROJET, COMPRENEZ EN L'OBJECTIF : ( SAUVER  
( des  
( VIES.

SIGNEZ L'APPEL POUR LES MORTS SUR LES ROUTES, ou

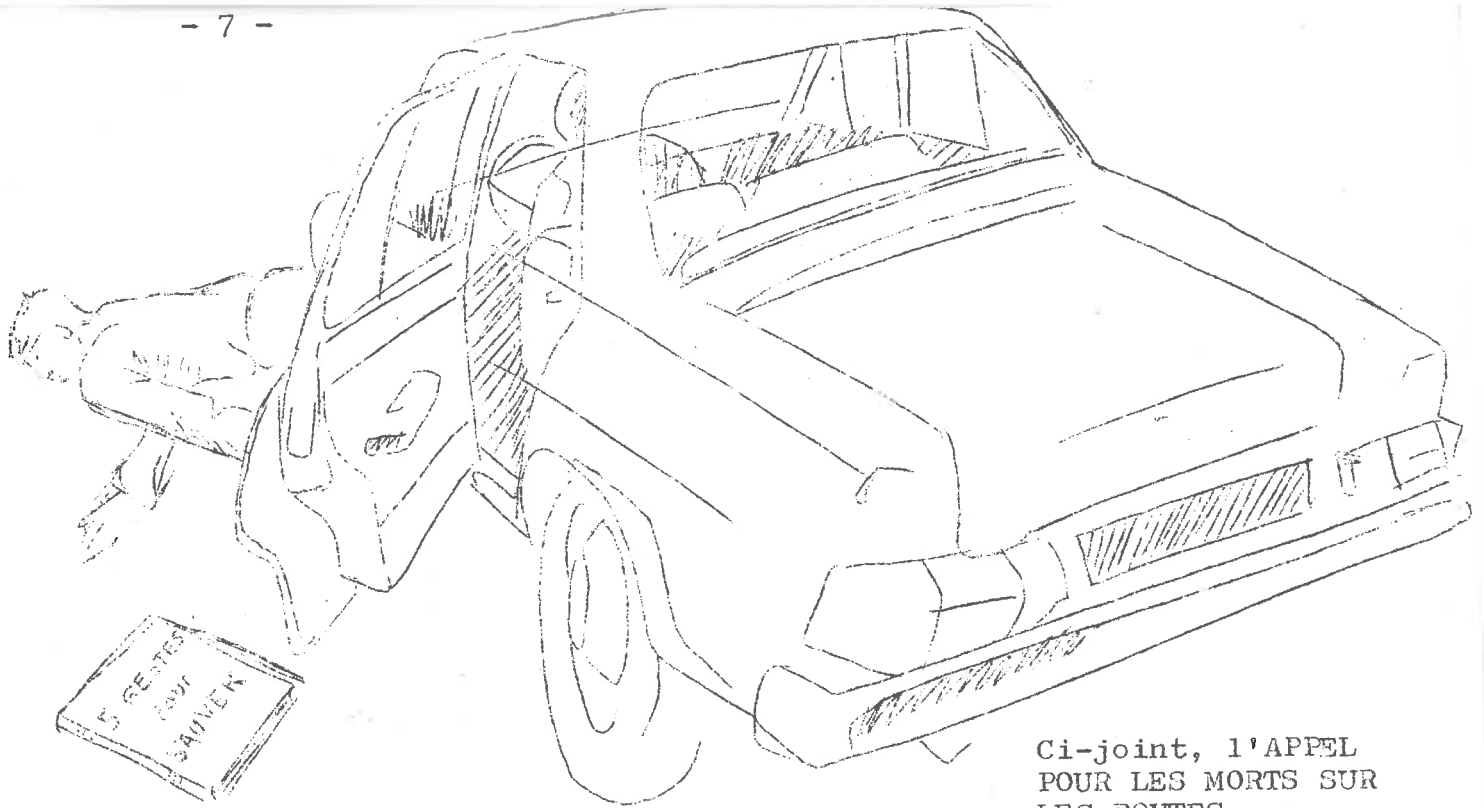
SIGNEZ LE SOS CODE DE LA ROUTE,

FAITES PARVENIR VOS AVIS, OPINIONS, SUGGESTIONS,

MERCI POUR CEUX QUI SERONT SAUVES GRACE A VOUS, GRACE A VOS SOINS

-----  
SOS ACCIDENTS SUR LES ROUTES  
Didier BURGGRAEVE

59 - ROUBAIX



Ci-joint, l'APPEL  
POUR LES MORTS SUR  
LES ROUTES....

CA BOUGE POUR NOTRE PROJET !

Des centaines de Jeunes et d'Adultes ont répondu à l'appel lancé le 24 SEPTEMBRE 1967 par Didier BURGGRAEVE alors à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de PARIS et repris maintenant par les Equipes de Protection Civile.

Cet Appel "POUR LES MORTS SUR LES ROUTES" aura reçu l'appui de nombreux parlementaires. Une pétition Nationale a été ouverte, d'abord sur un cahier, puis par des circulaires afin de recueillir 10.000 signatures en soutien au projet d'introduire des notions de Secourisme à l'examen du permis du conduire automobile.

Plus de 3000 personnes ont apposé leur signature et donc en l'attente de ces 10.000 paraphes la pétition reste ouverte à tous.

L'appel pour les morts sur les routes constituait le premier volet d'une campagne POUR SAUVER LES BLESSES DE LA ROUTE. Ce premier volet comprenant une série impressionnante de conférences s'est achevé le 24 septembre de cette année. Le second volet s'intitule :

5 GESTES POUR SAUVER

Il va se concrétiser par un Tour du Nord de tous les Clubs, Maisons de Jeunes, Foyers, Salles des fêtes etc; puis un Tour de FRANCE qui a démarré le samedi 26 septembre 1970 à AUMALE (Seine Maritime) - voir compte-rendu ci-après -

QUELS SONT CES 5 GESTES POUR SAUVER ?

- 1° - APPELER LES SECOURS (Mais comment et qui appeler)
- 2° - BALISER LA ROUTE (Pourquoi et avec quoi)
- 3° - STOPPER L'HEMORRAGIE (Comment procéder)
- 4° - SAUVER - SAUVEGARDER (Position de Sécurité, Sauvetage d'urgence)
- 5° - RANIMER (par le bouche à nez ou bouche)

CE SONT CES 5 GESTES QUE NOUS VOUDRIONS VOIR INTRODUIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Puisque nous savons statistiquement que la route tue quotidiennement près de 50 personnes, qu'elle en blesse 1.000, dont environ 250 resteront marqués pour la vie,

Puisque nous voyons quotidiennement des hommes, des femmes, des enfants, tués, blessés, mutilés par ce drame,

Puisque nous constatons que personne n'est à l'abri de ce fléau et que l'accident frappe à tout âge, n'importe qui, n'importe quand, n'importe où, alors une question directe et brutale, se pose :

### **DEVONS-NOUS ATTENDRE ET SUBIR OU DEVONS-NOUS NOUS ORGANISER ET LUTTER ?**

Certes, direz-vous, il faut lutter !

Mais il faut surtout organiser une action à la mesure de l'ampleur de ce fléau et cette action doit être collective et constante.

### **LES 5 GESTES QUI SAUVENT**

Pour être utile, la bonne volonté ne suffit pas ; une action désordonnée, un comportement excessif peuvent gravement compromettre l'avenir d'un blessé ; mais en connais-

sant l'application des gestes qui sauvent, les blessés devront la vie à une intervention pratiquée dans la minute même.

L'apprentissage des 5 gestes qui sauvent s'apprend et se retient aisément, toute personne valide devrait les connaître.

Leur enseignement au niveau du grand public, y compris les jeunes à partir de 14 ans, est le thème principal de la campagne entreprise par l'A.N.U.R. pour donner à chacun les moyens rationnels de lutte efficace contre la mort rapide — entre 5 et 10 minutes consécutives à l'accident —

qui menace réellement les victimes frappées par l'asphyxie ou l'hémorragie, représentant 50 % des tués actuels.

Donc le plus urgent est d'apprendre aux usagers à maintenir en survie le blessé de la route menacé de mort rapide, jusqu'à l'arrivée des secours publics.

**Seriez-vous excusable, si à défaut de ces connaissances vitales, vous assistiez impuissants à l'agonie rapide de l'un des vôtres ?**

Nous tenons à votre disposition tous les moyens d'information et d'éducation nécessaires à cette initiation. Des moniteurs nationaux de secourisme, des associations départementales et des corps des sapeurs pompiers assureront votre enseignement théorique et pratique au cours d'un stage accéléré de 4 heures, entièrement gratuit.

Inscrivez-vous pour le prochain stage :  
A.N.U.R. B.P. 242 83053  
TOULON Cedex, en joignant une enveloppe timbrée à vos nom et adresse.





## Les « 50 ans » des 5 GESTES QUI SAUVENT

C'est précisément le dimanche 24 septembre **1967** que prendra le départ de ce combat afin de sauver des vies humaines sur les routes (et dans les rues). Avec, pour soutenir l'idée de former les usagers de la route à des « notions de secourisme » au moment de la préparation du permis de conduire, une pétition nationale de 10 000 signatures, avec l'objectif de la remettre au ministre de l'Intérieur.

Tout d'abord, c'est un cahier qui fut ouvert pour recueillir les signatures. Il en comprendra 1000. Relayé ensuite par des circulaires de 20 signatures. Un « Appel » sera rédigé et diffusé (page 3), complété par une page ronéotypé (page 4).

La première association qui agira pour faire connaître ce qui deviendra les « 5 gestes », gratuitement, au public, fut les **ESPC (Equipes de Secours Protection Civile)** créées pour les villes de Wasquehal et de Flers (cette dernière devenue ensuite Villeneuve d'Ascq avec d'autres communes limitrophes).

**Le journal des ESPC, dont le titre était SECOURIR**, publiera dans son numéro 3 le point de la situation au second semestre 1970 (page 5). Le relais fut pris ensuite par l'**ANUR (Association nationale des usagers de la route)** qui consacra un 4 pages à grand tirage sur les accidents de la route et surtout les 5 GESTES QUI SAUVENT (en 1972) avant la sortie de la 1<sup>ère</sup> édition de la brochure gratuite (ci-dessus) avec les mots clés mis dans un ordre plus logique que précédemment.

La brochure sera approuvée par le **Professeur Marcel ARNAUD**, inspirateur de la médicalisation des secours aux « blessés de la route » et créateur du secourisme routier. Il y aura neuf éditions (625 000 exemplaires). La pétition nationale de 10 000 signatures fut déposée au cabinet du ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, en août 1972 et la campagne nationale prendra le départ du Salon de la sécurité de Nancy en septembre de la même année (1).

Ensuite, malgré les contacts des parlementaires de tous bords politiques et des trois ministères impliqués, une décision d'un Comité interministériel de la sécurité routière en novembre 1974, soit un projet de formation pratique et une mise en application pour le permis de conduire (les gestes élémentaires de survie), tout fut remis en question avec les nouveaux publics en 1983.

La campagne se poursuivra par tous les moyens avec la création (en 1975) d'une structure complémentaire aux associations de secouristes, une « association des moniteurs de secourisme » qui deviendra l'ADPS puis le CAPSU. Et de l'ASAR en 1979 (Secouristes de l'agglomération de Roubaix).

Pendant qu'en France on tergiversait ou avançait des prétextes pour ne rien faire ou retarder la mise en application d'une mesure qui était pourtant évidente afin d'épargner des vies, d'autres pays agissaient et mettaient en place une formation, comme nous le proposons, obligatoire afin d'obtenir un permis de conduire. Le premier pays européen fut la **RFA en 1969**, soit deux ans seulement après le projet émis en France ! Puis **l'Autriche en 1973**, la **Suisse en 1977** (article de presse ci-dessous). Il est quand même désolant de constater comment l'administration française et les responsables politiques ont été incapables de prendre une décision, cause de ce fait de milliers de morts indues sur les routes de France !

## Suivre l'exemple suisse : serait-ce trop demander ?

*On est tous bien d'accord là-dessus tout de même ! C'est trop stupide, après un accident de la route, d'assister impuissant à l'agonie d'un blessé qui attend les secours. Ceux-ci mettent cinq, dix, quinze minutes pour arriver... et si un geste, un seul témoin, pouvait sauver la vie de ce blessé !*

*Le secourisme routier, dont le pionnier a été le Pr. Arnaud dans les années soixante, a enfin réussi son implantation. Les SMUR, les SAMU permettent de sauver des milliers d'hommes grâce à leur rapidité d'intervention.*

*"Mais, dit M. Burggraeve, il n'y a pas d'intervention plus rapide que celle du témoin, sur*

*place à la minute même de l'accident.*

*Et, avec une formation de quelques heures seulement on peut apprendre les "Cinq gestes qui sauvent". Encore faut-il que tout le monde ait accès à cet apprentissage.*

*En Suisse, depuis 1977, les candidats au permis de conduire apprennent la conduite à tenir en cas d'accident. Et l'amélioration est spectaculaire.*

*Nous réclamons depuis des années la même chose en France. Il suffit de bien connaître la petite brochure "Les cinq gestes qui sauvent" pour être efficace dans les premiers instants. Un exemple : l'idée est répandue*

*qu'il ne faut pas bobber un blessé à cause d'une lésion éventuelle de la colonne vertébrale.*

*Mais souvent, si l'on ne met pas le blessé sur le côté (pas n'importe comment bien sûr) il mourra quand même parce qu'il va s'étouffer avec ses vomissements, par exemple. Combien aurait-on pu déjà sauver de personnes si l'apprentissage des "gestes" étaient obligatoires.*

*En France, on butte une fois encore sur l'administration. C'est le ministère des Transports qui peut transformer l'examen du permis de conduire mais c'est le ministère de l'Intérieur qui doit proposer les programmes. Et*

*depuis des années on se perd en faisant la navette de l'un à l'autre..."*

*En attendant M. Burggraeve et son équipe donnent des cours en milieu scolaire, dans certaines auto-écoles qui prennent un peu de temps pour les accueillir. Mais c'est bien entendu très insuffisant. Obliger les futurs conducteurs à consacrer quelques heures qui sauveront d'autres vies... peut-être celle de leurs proches, serait-ce trop demander ? Dans l'année on doit quand même voter un tas de lois plus futiles et plus coûteuses, non ? Les voies de l'administration sont décidément impénétrables !*

**P.H.**

1 - Cette époque est détaillée dans le volume 3 des « Mémoires d'un Secouriste » période 1970-1972 (Octobre 2016), et sera complétée dans le volume 4 (1972-1975) à venir cette année.

Nous devons rappeler l'initiative du **SECOURS ROUTIER FRANÇAIS** (créé en 1954) qui sortira à grand tirage un dépliant en 1985 « Les gestes élémentaires de survie ». Il reprenait le PAS (Protéger - Alerter - Secourir) du **Professeur ARNAUD**, soit les « 5 gestes » car en plus du « PAS » il y avait aussi le « ABC » ! A : Allonger sur le côté - B : Bouche à bouche - C : Comprimer la plaie qui saigne).

# ACCIDENT DE LA ROUTE

## QUE FAIRE?

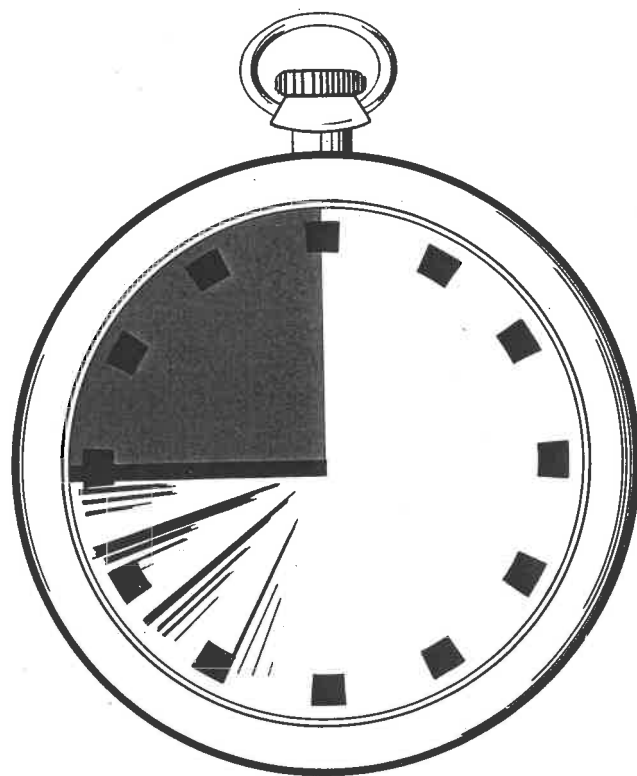


apprenez  
les gestes  
élémentaires  
de survie

mod. 423386 C 03.87



# chaque minute compte !



## PROTÉGER, ALERTER, SECOURIR

EN CAS D'ACCIDENT DÉCIDEZ DU GESTE  
A ACCOMPLIR EN PRIORITÉ

MINI-ÉQUIPEMENT A POSSÉDER

Ce dépliant, une lampe électrique, un extincteur,  
une couverture de survie, une trousse de secours.

Pour téléphoner :  
des pièces de monnaie ou une carte magnétique.

Les divergences entre ministères (Intérieur, Santé et Transports) ont tout bloqué, malgré en 1984 (page 11) une précision du ministre de l'Intérieur, sollicité par un député (qui deviendra ministre) indiquant qu'il avait demandé de faire étudier à son collègue des Transports « **d'exiger des candidats au permis de conduire l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie** », les GES, qui étaient une formation pratique de 6 à 8 heures (le programme avait été établi) !

Malgré des demandes pressantes des secours professionnels (sapeurs-pompiers et SAMU) qui ne pouvaient que constater les dégâts du zéro formation aux gestes de survie ; malgré une conférence de presse en 1986 (Titre Presse ci-dessous) au Salon de l'automobile à Paris organisée par le SRF où les spécialistes présents (dont le **Professeur Maurice CARA**) confirmeront qu'une alerte rapide et précise ainsi que les gestes de survie pourraient « diminuer de 1000 à 2000 le nombre des victimes de la route », l'attentisme se poursuivra et on continuait à « laisser mourir » sur les routes avant l'arrivée des secours !

Depuis tout ce temps gâché avec tellement de vies perdues, des parlementaires interrogent encore les pouvoirs publics ou déposent des propositions de loi. Nous avons retenu la PPL des sénateurs Alain BERTRAND et Jacques MEZARD qui souhaitent développer les secours par hélicoptères dans les zones où les secours mettent plus de 30 minutes à intervenir... Nous avons tenté de joindre le sénateur BERTRAND par téléphone au Sénat sans succès, d'où le mail envoyé le 5 février (page 12) car, une fois encore, l'absence de préparation et formation de masse de la population française aux gestes de survie est le handicap le plus important à l'efficacité des secours publics. Pas de réponse du sénateur...

Et nous avons appris que lors de son passage à « Secours Expo » à Paris en février, la ministre en charge des victimes avait fait une intervention remarquée, reprise dans les médias, afin de former le plus de français possible aux « premiers secours ». Nous ne pouvions pas l'interpeller. C'est ce que nous avons par une lettre en date du 4 février, que nous publions ci-après (pages 13, 14 et 15).

Il est vrai qu'à la suite des attentats il a été beaucoup question des gestes de premiers secours. Des formations gratuites de deux heures ont été proposées. Ainsi, par cette initiative, les pouvoirs publics ont validé implicitement le projet des « 5 gestes », formation pratique de 4 heures, alors qu'auparavant ils estimaient que ce temps était trop court, donc insuffisant pour une formation « sérieuse » ! (Voir bulletin 54).

## **Accidents de la route : une alerte plus rapide et précise éviterait des centaines de morts**

En apprenant aux témoins d'accidents « à protéger, alerter et faire les gestes de survie », on pourrait diminuer de 1 000 à 2 000 le nombre des victimes de la route



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA DÉCENTRALISATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

CAB/CP N° 3242  
V/R. CW/MLC N° 83/566

PARIS, LE 03 AVR. 1984 19

Monsieur le Député,

Vous m'avez transmis une lettre du Président de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme, qui souhaiterait voir les futurs conducteurs participer à un stage de secourisme dans le cadre des épreuves du permis de conduire.

Je connais bien la campagne des "5 gestes qui sauvent". Son contenu est en effet très proche de "l'Initiation aux gestes élémentaires de survie" dont l'enseignement a été créé et défini par le décret 77.17 du 4 janvier 1977.

Cet enseignement a pour but d'éviter que des gestes inappropriés ne viennent aggraver les suites de l'accident initial quelle que soit l'origine de celui-ci.

Mes préoccupations rejoignent ainsi celles de votre correspondant et j'ai demandé au Ministre des Transports de faire étudier une modification des textes réglementaires afin d'exiger des candidats au permis de conduire l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement



Gaston DEFFERRE

Monsieur Louis BESSON  
Député de la Savoie  
Maire de BARBY

Copie cachée à : bgerard@assemblee-nationale.fr, jpl.senat@orange.fr, jp.leleux@senat.fr

 1 - 5 gestes - Livre d'Or Aut Club Cannes 2017.jpg

Monsieur le Sénateur,

J'ai pris connaissance de votre proposition de loi et du vote positif de la Haute Assemblée. J'ai tenté de vous joindre téléphoniquement à votre bureau du Sénat mais sans succès.

Vous souhaitez que puisse être prévues donc organisées des évacuations vers un service d'urgence par hélicoptère dans les zones où existent des difficultés de transport par voie terrestre ou afin de respecter le délai impératif que vous fixez à 30 minutes.

Les transports par hélicoptères ont été initiés dans notre pays, comme vous le savez, dès les années cinquante, par le service national de la Protection Civile créé en 1951 et par quelques médecins précurseurs dont le Professeur Louis SERRE, fondateur du SMUR et ce qui deviendra le premier SAMU, à Montpellier.

Vouloir évacuer des personnes en détresse dans le délai de 30 minutes vers un centre hospitalier apte à les recevoir est jouable. Toutefois, il faut se rappeler qu'il y a d'abord le premier délai, celui de l'alerte puis de l'intervention des secours sur les lieux de ces détresses, que ce soit dans des lieux publics, sur la route ou dans les rues, aux domiciles des particuliers.

Nous avons encore hélas beaucoup à faire pour améliorer cette alerte (par nos concitoyens), sa réception et les réponses adéquates à y apporter.

J'avais proposé, lors d'une réunion à l'Etat-major de la BSPP, en décembre 1968, qu'il y ait un numéro national unique d'appel des secours et j'avais proposé le 707 car SOS sur les cadrons téléphoniques de l'époque. Mais aujourd'hui, avec l'inflation des numéros ou chacun a voulu avoir le sien, il faut rationaliser et donc en retenir un seul qui pourrait être le 112 car par ailleurs retenu pour les étrangers de passage dans les pays de l'Union Européenne.

Mais surtout et en parallèle, nous devons faire un gros effort car notre retard est très important, sur la formation de nos concitoyens aux gestes qui sauvent, aux gestes de survie.

Pourquoi ? Car si les secours professionnels qui arriveront sur les lieux d'une détresse, mettent et mettront toujours un "certain temps", en moyenne 10-15 minutes, moins en milieu urbain dense, plus ailleurs et notamment en milieu rural, à quoi cela sert-il d'être entraînés et équipés (sapeurs-pompiers et/ou SMUR) si aucun geste de survie n'a pu être prodigué sur place avant leur arrivée ? Alors l'hélicoptère que vous préconisez ne sert plus à rien car tout s'arrêtera dès l'arrivée de ces secours publics.

En conséquence, je vous alerte sur cette obligation qui s'impose de diffuser dans notre pays un secourisme de masse. Dans ce but, dès 1967, j'ai préconisé une formation obligatoire afin d'obtenir un permis de conduire ce que j'ai appelé les 5 GESTES QUI SAUVENT avec un projet pédagogique de formation pratique de 4 heures, des mots-clés. Malgré le relais de centaines de parlementaires depuis 1968 à ce jour, des amendements lors de projets de loi, des propositions de loi des divers bords politiques, etc. nous n'avons rien fait ! Facile aujourd'hui pour les pouvoirs d'appeler les Français à se former aux gestes qui sauvent après les attentats, alors que ces mêmes pouvoirs publics ont refoulé ce projet des "5 gestes" à l'Assemblée en 2012 puis au Sénat en 2015.

J'ai proposé par ailleurs la création d'un ministère de la Protection Civile afin de gérer par une seule structure tout ce qui touche à la prévention des accidents, la protection, la prévision, l'organisation des secours (dont la diffusion d'un secourisme de masse). Dans cette perspective, ce ministère serait en charge et lui seul de tous les hélicoptères qui seraient tous des hélicoptères de la Protection civile, à disposition soit des sapeurs-pompiers, soit des SAMU et non chacun les siens, pour les missions de secours qui les concernent.

Le ministère de l'Intérieur qui sera déchargé de ce qu'on appelle la "Sécurité civile" aura des hélicoptères pour la sécurité publique (Police nationale, Gendarmerie).

Enfin évidemment l'Armée aura les siens. Les équipements sont différents pour ces trois entités ainsi que les missions. Comme votre proposition de loi, d'abord votée au Sénat, va être transmise à l'Assemblée, elle ne le sera pas avant son prochain renouvellement. Je vous suggère, dans cette perspective, de réfléchir et d'étudier la possibilité de la compléter par des éléments repris ci-dessus.

Le CAPSU, structure bénévole, est totalement apolitique. Nous intervenons auprès de tout parlementaire peu importe son rattachement. Ce que nous voulons c'est sauver des vies humaines. Nous ne serons jamais assez nombreux pour y parvenir.

En espérant que mon message retiendra votre attention, restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BURGGRAEVE, président du CAPSU (fondé en 1975). Auteur des "5 gestes qui sauvent".

NB : en pièce jointe le résumé des 5 GESTES QUI SAUVENT paru dans le "Libre d'or" de l'Automobile-Club de Cannes dans son édition 2017.

# CONSEIL D'ACTION pour la PREVENTION des accidents et les SECOURS D'URGENCE

Association pour la prévention des accidents et des catastrophes, l'organisation des secours  
(5 gestes qui sauvent – ministère de la Protection Civile), créée en 1975 par Didier BURGGRAEVE.

**Président d'Honneur : Paul REYNAËRT †**

**Membres d'Honneur : Pierre BLAHA †, Haroun TAZIEFF †, Professeur Louis SERRE †, Georges VEDRINE †**

**Le CAPSU agit pour faire connaître et rappeler l'œuvre du Professeur Marcel ARNAUD †  
Fondateur de la traumatologie routière, du secourisme routier, Précurseur des SMUR et SAMU.**

Le 4 février 2017

Madame Juliette MEADEL  
Secrétaire d'Etat à l'aide aux victimes  
99-101 rue de Grenelle  
75007 PARIS

**Objet : Formation aux gestes qui sauvent.**

Madame la ministre,

J'ai pris connaissance de votre déclaration, jeudi 2 février, diffusée par les médias, par laquelle vous avez exprimé votre souhait de « rendre obligatoire la formation aux premiers secours ».

Engagé depuis plus de cinquante années dans ce domaine du secourisme, je souhaite vous faire part de mon point de vue sur cette déclaration faite lors de l'ouverture de « Secours Expo », en présence du ministre de l'Intérieur, dont les services sont justement en charge de la diffusion du secourisme.

Vous avez dit qu'il « faudrait dans les trois prochaines années, que tous les Français soient formés aux gestes qui sauvent »... Vous n'avez pas précisé comment et par qui. Vous avez cité simplement les attentats et les catastrophes et posé la question toujours rappelée - pour ne rien faire - du « financement » !

« Prévoir un système, une organisation », c'est pourtant ce qui a été proposé avec mon projet de formation aux 5 GESTES QUI SAUVENT, formation pratique, de masse, de quatre heures, à rendre obligatoire pour obtenir un permis de conduire, proposé en 1967.

.../...

Vous rappelez avoir « pris une circulaire pour que dans la fonction publique, tous les personnels soient formés aux gestes qui sauvent ». Citant par ailleurs le secteur privé.

Enfin, vous avez dit que « 100 000 personnes ont été entraînées aux soins de premiers secours » en 2016. Comment comprendre votre expression « soins de premiers secours ». Les témoins des accidents portent secours, apportent ces premiers secours et non des soins. Ou il s'agit de secours, ou de soins et non de « soins de premiers secours ».

Votre intervention, de plus devant des professionnels, volontaires et bénévoles des secours d'urgence, a été inappropriée car inexacte dans sa quasi-totalité. Vos services auraient pu se renseigner plus précisément et vous éviter ainsi de prétendre des inexactitudes.

En effet, la formation aux premiers secours de premier niveau dite PSC1 du ministère de l'Intérieur (sécurité civile) d'une durée d'environ 8 heures, est suivie par environ 220-250 000 personnes chaque année (attestations de formation), chiffre approximatif depuis que nous n'avons plus de statistiques précises.

Il s'agit des formations de la population par l'ensemble des associations agréées. Chiffre auquel il faut ajouter les formations de ce même niveau au sein de l'Education nationale, à peu près identique, pour une classe d'âge de 700 à 750 000 jeunes !

L'obligation existe déjà pour certaines professions et surtout dans les collèges et lycées depuis la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, soit il y a plus de dix ans !

Quant à « Tant que ce n'est pas obligatoire, ça restera insuffisant » ou les exemples de la Norvège ou du Danemark », nous les citons depuis plusieurs dizaines d'années... dans le désert !

Les pouvoirs publics dont vous faites partie, vous-même aujourd'hui en charge de l'aide aux victimes, a empêché donc refoulé des propositions de loi au Parlement pour une formation - obligatoire - de ces 5 GESTES de survie pour les victimes des accidents de la route, à l'Assemblée en 2012 puis au Sénat en 2015.

L'Académie de Médecine avait pourtant confirmé qu'une telle formation, en tenant compte de la mortalité actuelle sur les routes, permettrait d'épargner la vie de 250 à 350 de ceux qui meurent avant l'arrivée des secours !

Vous êtes donc peu crédible par vos propos, sauf à vouloir encore faire une annonce qui ne sera suivie de rien. Ce que vous avez dit étant faux et votre prétention irréalisable actuellement car vous voulez « rendre obligatoire », une formation aux gestes qui sauvent pour TOUS les Français alors que nous ne sommes mêmes pas capables de former nos jeunes au sein de l'Education nationale.



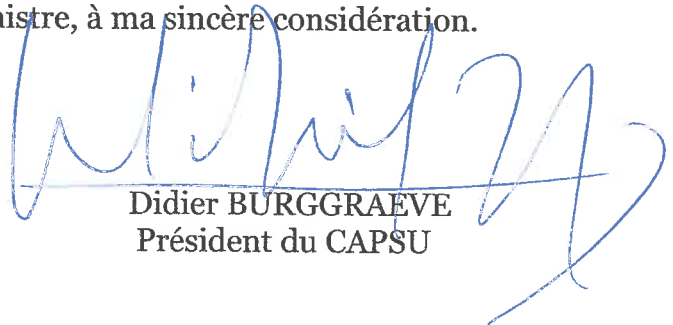
Pourtant, l'idée du permis de conduire étant valable car un passage quasi obligé de nos jours. Occasion d'un recyclage pour ceux déjà formés mais surtout d'une formation pour les centaines de milliers de jeunes qui n'auront reçu aucune formation aux premiers secours.

Par contre, il n'était pas possible d'obliger les candidats aux permis de conduire, en plus de leur préparation théorique et pratique, de suivre la formation PSC1 car trop longue (8 heures) et abordant des sujets qui n'ont rien à voir avec l'accident de la route et par ailleurs inutiles dans ce cadre.

En conséquence, votre déclaration a appauvri votre crédibilité dans ce domaine qui complète hélas le renoncement de 2012 puis de 2015 pour lequel vous n'avez aucune excuse du fait des nombreux parlementaires de votre majorité favorables à la diffusion d'un secourisme de masse via le permis de conduire.

Militant de la Protection Civile depuis mon plus jeune âge, secouriste, moniteur, instructeur, président d'associations, etc. je mesure le fossé qui s'est creusé entre la réalité, sur nos routes par exemple, et l'idée que peuvent s'en faire ceux qui prétendent vouloir nous diriger.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à ma sincère considération.



Didier BURGGRÆVE  
Président du CAPSU

## La chronique des « 5 GESTES QUI SAUVENT »

Nous avons commencé, dans le bulletin n° 54 (mai 2016) une « chronique » des 5 gestes qui sauvent afin de rappeler les principales étapes de ce combat incessant pour former nos concitoyens-usagers de la route aux gestes de survie

La première association qui s'associera au projet qui prendra un départ « officiel » le **24 septembre 1967** à Roubaix, sera une association pour le secourisme qui fut créée à Wasquehal dans le Nord (en y associant la commune voisine de Flers) en septembre 1969 (structure locale remplaçant le projet d'une association nationale « SOS ACCIDENTS DE LA ROUTE » qu'il ne fut pas possible de créer (1) de même qu'une structure départementale avec l'UNPC (2).

Après des démonstrations publiques dès janvier 1970 (Voir bulletin 54) dans le hall du journal Nord Eclair à Roubaix afin de présenter l'un des gestes essentiels (la ventilation orale en cas d'arrêt de la respiration, mais aussi la LVA donc la préservation de la ventilation), les ESPC avait eu le relais d'une fédération (la FAC) de Roubaix afin de faire connaître ses initiatives pour l'information et la formation du public (Exemples ci-dessous : on évoquait déjà les « cinq gestes qui sauvent » mais il était proposé aussi une formation de secouriste, le BNS à l'époque).

**FAC**  
Fédération des Associations  
Culturelles de Roubaix  
et environs

et **NORD ÉCLAIR**  
*présentent le calendrier de*  
**JANVIER 1971**

<b>Jeudi 7</b> 20 h	<b>« Je suis fier d'être secouriste »</b> propos de D. Burggraeve, moniteur national de secourisme	<b>E.S.P.C.</b> Rue Turgot - Wasquehal
<b>Samedi 9, 16, 23</b> 18 h à 20 h	<b>Cours de secourisme par les E.S.P.C.</b>	<b>E.S.P.C.</b> Rue Turgot - Wasquehal
<b>Vendredi 15</b> 20 h 30	<b>« Cinq gestes qui sauvent »</b> Quoi ? Comment ? Pourquoi ? Conférence avec film, par les E.S.P.C.	<b>M.J.C. - Croix</b>
<b>Vendredi 22</b> 20 h	<b>« Comment meurent les blessés de la route ? Comment les sauver ? »</b> par D Burggraeve (3 <sup>me</sup> partie - à suivre)	<b>M.J.C. - Wasquehal</b>

1 - Voir Mémoires d'un Secouriste - Volume 2 - 1967-1970 (Octobre 2012).

2 - Voir Mémoires d'un Secouriste - Volume 3 - 1970-1972 (Octobre 2016).

## La Chronique des 5 gestes qui sauvent

Dans un document (rédigé directement sans brouillon à la machine à écrire mécanique - d'où les fautes de grammaire !), en octobre **1968**, d'une série intitulée « Secourisme de perfectionnement » (page 54) l'objectif de ces « 5 gestes », pas encore avec leur définition définitive et leurs mots-clés, était clairement affirmé.

Les accidents de la route étaient devenus le **fléau n° 1**. Les chiffres de la mortalité étaient approximatifs, normalement durant les trois premiers jours, les chiffres annoncés devaient être majorés à l'époque de 10 à 15% !

La Presse, régionale comme nationale, évoquait parfois chaque jour « La route qui tue », comme, des années plus tard, avec une série d'articles, dans le journal « La Voix du Nord » (Extraits pages suivantes).

Après les ESPC, ce fut une association (nationale), l'**ANUR** (1), dont le président fondateur Robert ARDOINO prit contact avec nous suite à un article important paru dans le quotidien national *France Soir*. C'est avec l'ANUR que pourra être édité, en juillet 1972, la première brochure (gratuite) sur les 5 GESTES QUI SAUVENT.

Au plan local, les « Equipes secouristes actifs de l'EPI » (1), créées pour l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, assurèrent des formations gratuites sur les « 5 gestes », reprises ensuite par les « Equipes de secours SOS » affiliées à la FFSS (Fédération française de sauvetage et de secourisme) coordonnées par un Comité départemental créé en même temps en 1975 ; jusqu'à la création de l'ASAR en 1979.

Des médecins, et non des moindres, tentaient d'alerter les pouvoirs publics et l'opinion mais il faut bien reconnaître qu'il y avait de la passivité autant chez les uns que les autres ! Le premier cri d'alarme fut lancé par le **Professeur Marcel ARNAUD au Congrès de chirurgie en 1957**. Pourtant neurochirurgien réputé, témoin d'un accident de la route en 1954 sur une route près d'Aix en Provence, il laissa pour mort un cyclomotoriste (qui décédera durant son transfert à l'hôpital dans l'heure environ après l'accident), ce qui fut pour lui la révélation qu'un nombre considérable de « blessés de la route » comme il les nommait, **décédaient sur place avant l'arrivée des secours faute d'intervention des témoins**.

Des professeurs, comme **Louis SERRE** (qui créa le premier SAMU en 1963 à Montpellier et sera un très actif propagandiste du secourisme sachant se mettre à la portée de tous ses interlocuteurs) ou **Maurice CARA** (qui créa lui le SAMU de Paris en 1972) avec lesquels nous aurons des relations suivies par la suite, affirmaient que le « bouche à bouche » était la « seule méthode efficace pour empêcher de mourir » - en ciblant les accidents de la route dont la détresse respiratoire était à l'époque la cause principale des décès rapides sur les lieux (Voir l'article de presse).

Et ils parlaient, notamment le Professeur Maurice CARA « d'une épreuve obligatoire », ce qui avait déjà été proposé aux pouvoirs publics avec les 5 GESTES QUI SAUVENT, exposés avec la brochure gratuite mais également avec les nombreuses initiations gratuites organisées par les associations de secouristes dans le Nord puis ensuite dans le Sud avec l'ANUR.

1 - Mémoires d'un Secouriste - Volume 3 - 1971-1972 (octobre 2016).

## SECOURISME DE PERFECTIONNEMENT

Cours n° 13 destiné aux Secouristes en activité. OCTOBRE 1968

SUJETS : - Projet d'inclusion lors de l'examen du permis de conduire des premiers soins à donner aux blessés. 24 septembre 1967 - 24 septembre 1968.

- L'Alcoolisme.
- Le Bouche à Bouche.

### PROJET SOS CODE DE LA ROUTE

Voici un an de travail écoulé. Le projet est toujours en place plus que jamais et je puis dire qu'il a sensiblement évolué. Petit à petit l'idée se fait connaître et on en chuchote un peu actuellement à Paris.

RESULTATS OBTENUS : - Enseignement des premiers soins à donner aux blessés

- Conférences et démonstrations sur les secours d'urgence.
- Apprentissage des méthodes orales de réanimation
- Lancement d'un appel "Pour les morts sur les routes" (ci-joint).

AVENIR : - Création d'une association publiée au journal Officiel -

- Appel à l'Assemblée Nationale pour la distribution de l'Appel pour les morts
- Publications d'articles par tous les journaux de la Capitale
- Conférences - Démonstrations - Réunions -
- Lancement du projet "Numéro d'appel National de secours pour toute la France".
- Lancement du projet "La respiration artificielle Bouche à nez connue de tous".
- Appel sur les ondes de la Radio.
- Démonstrations publiques avec l'aide et la participation de télévisions régionales.
- Appel National à l'O.R.T.F (voir circulaire d'information au sujet de la création de l'association).
- Articles dans de nombreuses revues.

Il est bien décrit dans l'Appel pour les morts sur les routes la conduite de nombreux automobilistes "face à l'accident". Si l'on aurait dans chaque voiture une personne qui sache donner les premiers soins, on la retrouverait donc à la maison, au travail, dans la rue, etc ce qui fait que l'intervention serait triple ou quadruple en résultats. POURTANT, QUE DEMANDE-

T'ON ? : QUE CHAQUE CONDUCTEUR SACHE =

- la respiration artificielle Bouche à Nez
- Arrêter une grave hémorragie
- Mettre une victime en position de sécurité
- Faire appeler correctement les secours et savoir faire et baliser la route.

et savoir comment dégager d'urgence une victime en danger de mort (exemple : incendie du véhicule)

Il me faut ajouter, redire donc, que des milliers de personnes pourraient être sauvées chaque année si cette réalisation aurait été décrétée. Pour tous renseignements : faire adresser ou adresser toute demande de renseignement actuellement à

SOS ACCIDENTS DE LA ROUTE, 251 rue Jules Guesde 59 - ROUBAIX.



# LA ROUTE QUI TUE

— Une enquête de Georges SY —



*Si nous ne réagissons pas... cinquante années de paix auront été, sur nos routes, aussi meurtrières que la dernière guerre.*

(Photo D. Agisson, « La Voix du Nord »)

# Que penser d'une société qui sacrifie ses enfants ?

Dans un récent travail, mené à partir des chiffres globaux que nous donnons par ailleurs, concernant les accidentés 85 et 86, M<sup>me</sup> Claude Levy, chercheur à l'Institut National des Etudes Démographiques, ayant souligné « le rôle nocif » de l'alcool et constaté l'augmentation de 4,9% du nombre des tués en 86, note avec amertume que « la France est en tête du peloton » avec 21 morts pour 100.000 habitants. Les Allemands n'en ont que 14 et les Britanniques 9... Rapporté au nombre de véhicules, cela donne 5 décès en France pour 10.000 véhicules contre 4 en Allemagne, 2,5 au Japon et seulement 1,5 aux Etats-Unis...

Pour 85, l'analyse des types d'usagers de la route décédés accidentellement est la suivante :

- 1557 piétons (15 %),
- 6419 personnes en voitures de tourisme (61 %),
- 1607 personnes en deux roues à moteur (15 %),
- 426 à bicyclette (4 %),
- 309 personnes en camion,
- 129 autres véhicules.

M<sup>me</sup> Levy, qui est par ailleurs l'auteur d'études spécifiques sur la mortalité accidentelle des jeunes, déplore que « depuis vingt ans, (cette étude concerne la période 60-80), cette mortalité, notamment celle des garçons de 15-19 ans, occupe une place de plus en plus importante dans la mortalité générale ». Or, elle note qu'il s'agit

surtout d'accidents de la circulation ; soulignant « qu'il est frappant de vérifier une fois de plus la différence considérable qui existe entre la mortalité masculine et féminine ». 69 % des tués sont des hommes et c'est la tranche 15-29 ans qui paie le plus lourd tribut (41 % de l'ensemble dont 28 % pour les seuls 15-24 ans).

Dans cette dernière catégorie d'âge, l'INED insiste sur la part considérable de mortalité qui est imputable aux « deux roues à moteur ». Sur les 1607 tués de cette catégorie d'usagers, 812 avaient moins de 24 ans, dont 86 % de garçons. Rien de comparable au Japon qui exporte beaucoup mais utilise peu ses « gros cubes ».

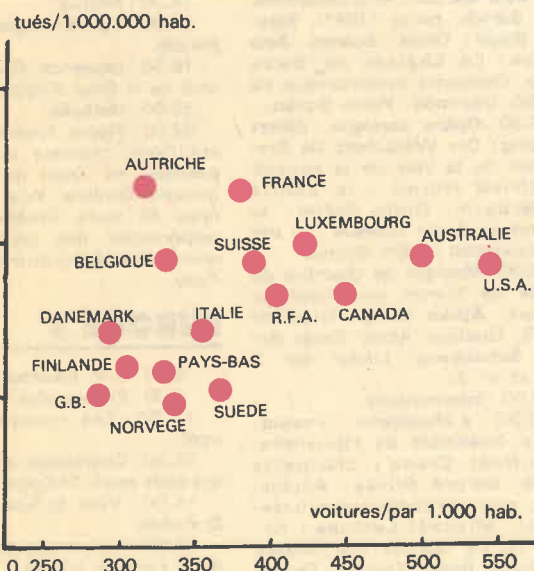
Ce sont aussi les jeunes (15-39 ans) qui forment la majeure partie des tués, en voiture de tourisme (58 %). Enfin, 3 % du total des morts sur la route en 85 étaient des moins de 10 ans (339). 46 % furent tués comme piétons, 38 % comme passagers de voitures, 12 % à bicyclette... Quant aux naissances qui n'ont pas lieu en raison de la mortalité routière des générations en âge de procréer, l'INED évalue leur nombre à 2500 par an.

Merveilleux moyen de se déplacer où et quand on veut, le véhicule motorisé serait-il à ce point devenu une idole que nous acceptions de lui sacrifier jusqu'à nos enfants ?

## Accusé n° 1 : l'alcool

Aux questions suscitées par ces comparaisons qui nous sont tragiquement défavorables, on ne saurait bien sûr se contenter d'apporter une réponse unique et nécessairement simpliste. Il en est cependant une qui vient immédiatement à l'esprit... Elle n'explique pas tout. Elle ne gomme pas les imperfections et les inadaptations de notre réseau routier. Elle ne saurait faire oublier le fait que le plus courtois de nos compatriotes manifeste parfois une fâcheuse tendance à se conduire (et à conduire) comme un mufle dès qu'il a recliné sur lui la portière de sa chère bagnole... Cette réponse s'impose pourtant au tout premier chef. Elle porte un nom : l'alcool.

Pour le Professeur Patel, 40 % des morts, et la même proportion des blessures qu'il passe son temps à réparer depuis vingt ans à l'hôpi-



La sinistre palme de l'insécurité, que nous partageons avec l'Autriche.



# Le bouche à bouche, seule méthode efficace pour « empêcher de mourir »

Le point de vue  
des professeurs NOVIANT, CARA, SERRE

Le bouche à bouche, méthode la plus simple et la plus efficace des techniques de réanimation et du moins reconnue comme telle par le corps médical, n'est cependant pas encore suffisamment diffusée auprès du grand public. C'est ce que constate, au cours d'un entretien, Mme la professeur Y. Noviant, chef du département d'anesthésiologie de l'hôpital Kremlin-Bicêtre, les professeurs M. Cara, chef du département d'anesthésiologie de l'hôpital Necker-Enfants malades, et L. Serre, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, médecin chef du service d'assistance médicale d'urgence de la région Languedoc-Roussillon (SAMU), et membre des commissions médicales des sapeurs pompiers et des secouristes. Si l'on considère les pronostics encore très sombres des arrêts respiratoires, ces trois spécialistes de la réanimation soulignent la nécessité de diffuser plus largement la méthode de ressuscitation orale dite du bouche à bouche par un enseignement sérieux sous contrôle médical.

Docteur SERRE. — Le bouche à bouche ? C'est une méthode mise au point par des anesthésistes. Jusqu'à ces dernières années, les méthodes de réanimation étaient des techniques de professeurs d'éducation physique.

Docteur CARA. — D'ailleurs, elles avaient été mises au point par des physiologistes. Tandis que le bouche à bouche est la première méthode médicale de réanimation d'urgence, inventée par des anesthésiologistes réanimateurs, qui se trouvent confrontés chaque jour à ces problèmes dans le cadre hospitalier.

Docteur SERRE. — Sa principale qualité, c'est qu'elle permet de réanimer un sujet qui a cessé de respirer. Et cela, les autres (les méthodes Shaeffer, Sylvester, Nielsen) ne le permettaient pas.

Docteur CARA. — Il ne faut pas les rejeter pour autant : elles peuvent assister la ventilation. Mais il est vrai que la seule ventilation efficace, c'est le bouche à bouche.

Docteur SERRE. — Les autres méthodes ventilent seulement l'espace mort, les tuyaux : il n'y a pas d'air alvéolaire diffusé. Et en quelques minutes, on en constate les conséquences : l'arrêt cardiaque.

Docteur NOVIANT. — Le bouche à bouche permet d'intervenir immédiatement. Il y a encore quelques années, nous avons souvent vécu des drames à la sortie des salles d'opération : faute d'oxygène, les gens mouraient. Maintenant, cela n'arrive pratiquement plus.

Docteur CARA. — Et puis, le bouche à bouche permet d'insuffler une quantité d'air normale. Il ne faut pas oublier que l'on inspire seize fois par minute 0,5 litre, soit 8 litres d'air, et il faut les tourner. Or les autres méthodes ne procurent que 2 litres à 3 litres.

Docteur SERRE. — Ce ne sont que des palliatifs qui permettent de tenir un certain temps. Si l'accidenté retrouve des mouvements respiratoires spontanés dans les cinq minutes, c'est très bien. Mais il est impossible, sans bouche à bouche, excepté bien entendu dans le cadre hospitalier, de maintenir un sujet en vie avec un matériel adapté pendant des temps plus longs, une demi-heure, par exemple.

Docteur NOVIANT. — Un des autres avantages de cette méthode en dehors de la quantité d'air insufflé, c'est qu'elle permet un contrôle immédiat de son efficacité : on voit la poitrine se gonfler. Et cela est visible par n'importe qui. Mais elle implique une liberté des voies aériennes. Dans ces conditions, le bouche à bouche permet une bonne ventilation, sans succession d'arrêt-reprise, donc avec de moindres risques de lésions.

Docteur CARA. — C'est aussi la méthode la moins fatigante : même un enfant peut la pratiquer. Et on n'est pas obligé de bouger le sujet, il faut seulement lui mettre la tête en extension.

Docteur SERRE. — Je suis convaincu que si l'on faisait cette ventilation immédiatement aux victimes de collisions, le pourcentage de morts serait bien moins important.

Docteur NOVIANT. — La ventilation par air insufflé, appelée aussi ventilation bouche à bouche ou bouche à nez, est actuellement reconnue comme la seule efficace et la plus simple. Elle représente le moyen le plus rapide de mettre en route la ventilation artificielle dans tous les cas d'arrêt respiratoire.

Docteur SERRE. — La France a déjà fait un gros effort pour l'enseignement des techniques de réanimation par l'intermédiaire des différentes sociétés d'anesthésiologistes. Cet effort a été repris par le ministère de la santé publique, qui a diffusé cette technique parmi les auxiliaires médicaux ; le ministère de l'intérieur a suivi en créant le diplôme de secouriste et l'éducation nationale en instituant des cours facultatifs dans les établissements scolaires.

Docteur CARA. — Ce n'est pas suffisant. On préfère enseigner Bouvines et Marignan à des élèves qui ont, selon les prévisions, une chance sur deux d'être victime d'un accident au cours de leur vie, plutôt que de les initier à la pratique du secourisme. Tant qu'on n'aura pas exigé aux examens officiels une épreuve obligatoire de secourisme, l'expérience prouve que les enseignants négligeront cette matière faute de temps.

Docteur SERRE. — Le premier et le plus important des publics à toucher, c'est le grand public. Mais il convient, sous contrôle médical, de former toute une catégorie de personnes, infirmières, professeurs d'éducation physique, pompiers, etc., qui sont déjà les relais les plus susceptibles de propager la méthode.

Docteur NOVIANT. — N'oublions pas qu'il existe déjà, dans un certain nombre de centres hospitaliers, des unités qui forment tous leurs collaborateurs aux techniques de premiers secours.

## La Chronique des 5 gestes qui sauvent

### La première lettre historique d'un ministre

Le contact d'un député de Roubaix, du groupe UNR, sur la suggestion d'une monitrice de secourisme de la Croix-Rouge, **Paulette DHENRY**, (qui apportera une aide précieuse à la campagne), **Pierre HERMAN**, l'incitera à écrire au ministre de l'Intérieur, **Raymond MARCELLIN**, en lui remettant copie de la lettre qu'il avait reçue afin de mettre en place, à l'examen du permis de conduire une épreuve de secourisme, appelée « soins d'urgence » selon l'origine de la proposition « Premiers soins à donner aux blessés de la route ».

Et c'est ainsi que (1) une année après le lancement de ce qui deviendra le concept des 5 GESTES QUI SAUVENT, le 7 novembre 1968, le ministre de l'Intérieur répondra au député du Nord Pierre HERMAN (Pages 59 et 60).

D'emblée (3<sup>ème</sup> paragraphe), le ministre « approuve pleinement la proposition de votre correspondant qui rejoint les préoccupations des services publics ».

A partir de cette affirmation, il pouvait être envisagé que les « 5 gestes », précisés, détaillés, avec un projet pédagogique : mots-clés, découpage et précisions sur la formation pratique, pourraient être retenus par les pouvoirs publics français et mis en place dans le cadre de la préparation des candidats aux permis de conduire.

Cette première lettre d'un ministre au sujet de ce projet fut transmise par le député, avec une lettre datée du 20 novembre 1968 (page 61). Il était normal de le remercier (lettre du 23 novembre 1968) avec le premier papier à en tête qui avait été réalisé (hors associations - en l'attente de leurs créations), avec le titre SOS CODE DE LA ROUTE premier titre avant celui envisagé pour une association nationale « **SOS ACCIDENTS DE LA ROUTE** » (1).

C'est à partir de cette démarche que l'idée viendra de contacter le plus de députés possible et c'est le député HERMAN qui nous remettra le recueil de tous les parlementaires afin de pouvoir leur écrire.

Parmi les premiers députés du Nord contactés - car dans l'ordre alphabétique - il y eut **Henri BLARY**, député du Nord (Tourcoing) qui avait été destinataire d'une lettre datée du 6 août 1969. Et c'est à nouveau le ministre lui-même qui lui répondra et signera la lettre du 19 septembre 1969. Elle semblait confirmer celle de l'année précédente car **Raymond MARCELLIN** voulait bien réaffirmer que « convaincu moi-même de l'opportunité d'une issue positive, mes services s'efforceront de faire aboutir cette étude dans les délais les plus courts possibles ».

Hélas, la décision ne revenait pas au seul ministère de l'Intérieur. Durant la même période, le ministre en charge des Transports (donc à l'époque de la sécurité routière et des textes sur les permis de conduire) répondait différemment à un député (question écrite du 23.8.1969 du député **Michel BOSCHER** (Essonne). C'était le départ, donc du début des incompréhensions et des blocages qui ne cesseront jamais !

1 - Voir à ce sujet, sur l'historique et les démarches parlementaires et ministérielles, les mémoires (dossiers) réalisés sur les 5 gestes qui sauvent (10 mémoires - de 1981 à 2013) et les Mémoires d'un Secouriste (Volumes 1, 2 et 3 - 2010, 2012 et 2013). Détails également dans les Références bibliographiques du CAPSU.



- 7 NOV. 1968

LE MINISTRE

CAB/CP 2275

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire parvenir en l'appuyant favorablement, une lettre que vous a adressé M. Didier BURGGRAEVE, moniteur national de secourisme.

Celui-ci suggère que l'examen du permis de conduire comporte une épreuve sur les soins d'urgence à donner aux blessés de la route.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve pleinement la proposition de votre correspondant qui rejoint les préoccupations des services publics.

On a pu constater, en effet, que l'intervention bénévole des témoins d'accidents de la route pour secourir les blessés, si elle répond au souci très louable de venir en aide à ces derniers, n'est pas sans présenter des dangers pour la santé des personnes accidentées. L'expérience montre, malheureusement, que l'ignorance des notions élémentaires de secourisme est dans ce cas particulièrement néfaste.

Aussi la suggestion de M. Didier BURGGRAEVE présente-t-elle un grand intérêt puisqu'elle tend à atténuer de pareilles conséquences.

D'ailleurs je me dois de souligner que mes services se sont préoccupés déjà de cette question et que récemment encore, le 2 Octobre dernier, la Commission Nationale de Secourisme qui siège au Ministère de l'Intérieur l'a portée à son ordre du jour. Cet organisme faisant sien-

.../...

nes les propositions de nos services, s'est montré partisan de l'inclusion dans les épreuves du permis de conduire d'une interrogation d'ordre général sur le relèvement des blessés de la route et les soins à donner en cas d'asphyxie ou d'hémorragie.

C'est dans ce sens que j'envisage d'orienter l'action des Administrations compétentes en la matière.

J'apprécie à sa juste valeur l'initiative de M. BURGGRAEVE et je vous prie de vous faire mon interprète auprès de lui pour lui en témoigner toute ma gratitude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Pierre HERMAN  
Député du Nord



Raymond MARCELLIN.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PIERRE HERMAN  
DÉPUTÉ DU NORD

SECRÉTAIRE  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
FAMILIALES ET SOCIALES

PERMANENCE  
LE SAMEDI DE 15 H A 17 H 30  
28, RUE PELLART

ROUBAIX  
TEL. 73.13.77

MAIRE DE WASQUEHAL  
Tél. 72.49.54  
72.47.66

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

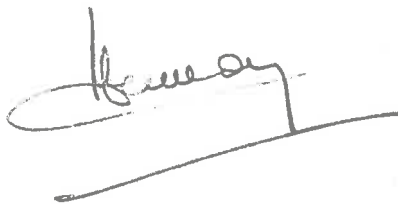
ROUBAIX, LE 20 Novembre 1968  
17, BD DE METZ  
TÉL. 73.10.39

Cher Monsieur,

Je vous remets ci-joint double de la lettre que vient de m'adresser Monsieur Raymond MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, suite à la démarche que j'avais effectuée le 10 Octobre le priant de bien vouloir étudier vos suggestions concernant les soins d'urgence à donner aux blessés de la route.

Je suis heureux d'apprendre que votre proposition a été retenue par la Commission Nationale de secourisme et qu'elle a le soutien de Monsieur MARCELLIN.

Restant à votre entière disposition pour toute démarche complémentaire, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
251, rue Jules-Guesde  
ROUBAIX

Roubaix, le 23 Novembre 1968.

## S. O. S. CODE DE LA ROUTE

*DIDIER BURGGRAEVE*

ROUBAIX

Monsieur Pierre HERMAN  
Député du Nord  
17, Bld de Metz  
59 - ROUBAIX.

" INCLURE DANS L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE  
LES PREMIERS SOINS A DONNER AUX BLESSÉS DE LA ROUTE "

Monsieur le Député,

Je suis particulièrement heureux d'apprendre que, grâce à votre intervention auprès de Monsieur MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, la Commission Nationale de Secourisme a retenu les suggestions que je préconise afin de sauver sur les routes le maximum de vies humaines. Je me réjouis aussi d'avoir obtenu le soutien de Monsieur MARCELLIN.

Je ne puis que vous manifestez toute ma gratitude et je me félicite de m'être adressé à vous pour ce problème très délicat et très urgent.

Je me permettrai de venir vous remercier lors d'un de vos passages à Roubaix, et, soyez certain, je n'oublierai pas que vous aurez contribué à ce qui bientôt peut-être permettra de sauvegarder des milliers de vies humaines.

Veillez croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes très dévoués sentiments.



Le 6 Août 1969.

Monsieur Henri BLARY  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais BOURBON  
75 - PARIS

Monsieur le Député,

Devant les conséquences dramatiques et de plus en plus meurtrières des accidents de la route, les travaux et études des techniciens et spécialistes des problèmes routiers ont été vains. Rien jusqu'ici n'a pu ralentir ou diminuer le rythme infernal des accidents !

L'année 1968 nous a enlevé plus de 14.000 vies humaines et blessé plus de 300.000 dont certaines resteront handicapés ou infirmes à vie !

Pourtant, il serait possible de sauver sur la route des centaines de personnes ! L'ignorance des gens est confirmée par les statistiques annuelles ! Cette situation lamentable laisse apparaître non seulement un défaut de compétence mais aussi un manque de civisme !

C'est ainsi que couramment l'on observe des faits abominables, tels des blessés sans secours ! Des expériences ont prouvé la désinvolture inqualifiable de nombreux conducteurs !

Quand un accident a eu lieu, il y a pourtant beaucoup de monde sur les lieux. Si on y discute volontiers, on oublie totalement de faire son devoir : porter secours à personne en danger (soit appeler les secours - soit les faire appeler et donner les premiers soins).

De tout ce tas de badauds qui grouille à proximité des blessés aucun ne sera capable de faire ce qu'il faut (reculer la foule, avertir les secours, soigner les blessés). De ce fait malheureux qui révèle la triste réalité, si aucune initiative prochaine ne se manifeste pour mettre fin à cet état de choses, la route deviendra un véritable champ de bataille.

.../...

.../...

Cependant, pour gagner cette bataille et mettre certains atouts de notre côté, il importe que chaque conducteur connaisse les premiers secours à administrer aux blessés. La solution est donc d'inclure dans les épreuves du permis de conduire des notions de secourisme ! Elle seule pourrait diminuer les chiffres des morts !

C'est pourquoi sa mise en application ne devrait attendre plus longtemps ! Chaque jour perdu est lourd de conséquences !

Pour cela, je compte sur l'aide de ceux qui, comprenant mon objectif et la nécessité de remèdes urgents, utiliseront leurs compétences et leurs moyens afin de compléter ce que j'ai pu faire jusqu'à présent.

C'est d'ailleurs pourquoi je m'adresse à vous, sachant que lorsqu'il s'agit du bien public, aucune hésitation ne se manifeste.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'hommage de mon profond respect.

Didier BURGGRAEVE  
Moniteur National  
de Secourisme.

Ci-joints : deux tracts concernant le projet.

19 SEP 1959

CAB/CP/1112 B

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une suggestion que vous a présentée M. Didier BURGRAEVE, demeurant 251 rue Jules Guesde à ROUBAIX, tendant à ce que, parmi les épreuves de l'examen du permis de conduire, soient ajoutées des notions de secourisme routier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question a déjà été abordée entre les administrations intéressées (Ministères de l'Intérieur, de la Santé publique, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) en liaison avec des organismes publics et privés (Facultés de Médecine, Croix-Rouge Française, Prévention Routière, etc...) et que l'étude s'en poursuit.

Je puis vous donner l'assurance que, convaincu moi-même de l'opportunité d'une issue positive, mes services s'efforceront de faire aboutir cette étude dans les délais les plus courts possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Henri BLARY  
Député du Nord  
Conseiller Général  
Premier-Adjoint au maire de TOURCOING

Raymond MARCELLE

Rey 13

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 27 OCT. 1969

(Application de l'Article 138 du Règlement)

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée

{ à la suite du compte rendu intégral de la séance du 24 OCT. 1969  
au J. O. du ..... (fascicule spécial des Débats parlementaires)

7055. — Compte tenu du nombre très élevé d'accidents corporels, trop souvent mortels, qui se produisent sur les routes de notre pays, en particulier à moment de la période des vacances, M. Boscher demande à M. le ministre de l'équipement et du logement s'il ne lui paraît pas opportun, dans le but de rendre plus rapide l'apport des premiers secours aux blessés, de rendre obligatoire, lors de l'examen du permis de conduire, une épreuve portant sur les connaissances sommaires en matière de secourisme. (Question du 23 août 1969.)

Réponse. — L'idée d'introduire dans le programme de l'examen du permis de conduire des notions de secourisme, séduisante au premier abord, se révèle difficilement applicable. En effet, cet examen a pour but essentiel de s'assurer que les candidats ont une parfaite connaissance des règles de la circulation routière et une habileté suffisante dans la conduite d'un véhicule automobile pour éviter de provoquer des accidents. L'examen du permis de conduire a donc été rendu, par étapes successives (dont la dernière remonte à 1967), de plus en plus complexe, afin d'augmenter la sécurité des usagers de la route. Introduire des épreuves de secourisme obligerait à en allonger encore la durée, sans permettre pour autant une meilleure vérification des aptitudes à la conduite des candidats ; celles-ci constituent pourtant le facteur déterminant de la sécurité routière. Aussi, malgré tout l'intérêt qui s'attache à la suggestion de l'honorable parlementaire, il ne peut être envisagé par l'administration de la retenir dans un proche avenir.



## La Chronique des 5 gestes qui sauvent

Avec les changements, fréquents, des attributions ministérielles, la sécurité routière, les accidents de la route et les prérogatives réglementaires concernant les permis de conduire passaient d'un ministère à l'autre.

Et c'est ainsi que le ministre en charge pourtant des Transports, **Jean CHAMANT**, écrira le 30 août 1971 sur le papier de son ministère et signera lui-même qu'il était « favorable » (comme le député **Pierre VOLUMARD** - de l'Isère - qui lui avait écrit) à la « suggestion de M. BURGGRAEVE ». Se confirmait l'incompréhension des responsabilités ministérielles, dispersées et parfois assumées par plusieurs départements ministériels, puisque le ministre des Transports de 1971 devait « transmettre » à son collègue, toujours de « l'Équipement et du Logement », M. **CHALANDON** (dont il sera ensuite beaucoup question) !

Dans sa réponse (4.11.1969), à un autre député, **Raymond BOUSQUET**, de Paris, **Albin CHALANDON** (et ses services) ne manquèrent pas d'imagination pour prétendre que cette proposition était inapplicable donc irrecevable !

Et ce fut ensuite d'innombrables questions écrites, essentiellement de députés, afin de faire évoluer la position du gouvernement c'est-à-dire des trois ministères concernés par la proposition, en désaccord sur la décision à prendre.

Ce fut le cas d'un autre député du Nord, **Serge CHARLES**, qui s'empara du dossier toujours en souffrance au début des années 80. Sa question écrite du 23.9.1985, inspirée de la formation obligatoire instaurée en Suisse depuis 1977, recevra une réponse du ministère de l'Intérieur qui aurait pu servir à prendre conscience de la réalité dans laquelle nous étions à l'époque.

Le décret du 4 janvier 1977 est rappelé. Il avait instauré l'attestation GES (gestes élémentaires de survie). Le ministère prétend alors que « plus de 500 000 personnes » ont suivi cette formation élémentaire soit, depuis 1977 (sur sept années), seulement 70 000 personnes/an alors qu'il y avait un million de candidats à l'examen du permis de conduire VL si on ne retient que cette catégorie !

Il faut rappeler pour être complet, que la décision de rendre obligatoire une « formation pratique aux gestes de survie aux candidats aux permis de conduire » avait été **décidée lors d'un Comité interministérielle de la sécurité routière en novembre 1974**. Il aura donc fallu trois ans pour publier le décret. Hélas, l'obligation prévue de rendre obligatoire l'attestation GES (bien au-delà des « 5 gestes » avec des parties théoriques et des sujets hors accidents de la route - d'où 6-8 heures de formation au lieu de 4 pour les 5 gestes), fut retardée année après année puis abandonnée par les nouveaux pouvoirs publics de 1981, probablement en 1983.

Alors cette réponse du ministère de l'Intérieur de l'époque est d'une part inexacte et imprécise et démontre bien que, pourtant en charge de la diffusion du secourisme dans notre pays, ce ministère n'a pas pu imposer cette formation essentielle, facteur de gain en vies humaines. C'est tout à fait désolant.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

LE MINISTRE

CAB/CP- 12.501

32, AVENUE DU PRÉSIDENT-KENNEDY  
PARIS XVII<sup>E</sup> - TÉL. : 527-51-90  
527-98-30

PARIS, LE 30 AOUT 1971

Monsieur le Député et cher Ami,

J'ai bien reçu votre lettre me transmettant photocopie d'une correspondance que vous avez reçue de M. Didier BURGGRAEVE, relative aux secours d'urgence lors des accidents de la route.

Comme vous je suis favorable à la suggestion de M. BURGGRAEVE. Toutefois, je dois vous préciser que l'étude des problèmes se rattachant à la circulation routière relève de la compétence de la Direction des Routes, placée sous la tutelle de Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement.

En conséquence je transmets votre lettre et les pièces qui l'accompagnaient à mon Collègue, Monsieur CHALANDON, pour attribution, par courrier de ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean CHAMANT

Monsieur Pierre VOLUMARD  
Député de l'Isère  
27, rue du Docteur-Mazet  
38 - GRENOBLE

CAB/P 2216/69

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre une correspondance de M. Didier BURGGRAEVE, domicilié à ROUBAIX, relative à l'introduction d'une épreuve de secourisme dans l'examen du permis de conduire.

Je puis vous informer que cette proposition, très séduisante a priori soulèverait des difficultés non négligeables dans son application pratique.

En effet, l'examen en cause vise principalement à vérifier que les futurs conducteurs ont acquis une parfaite connaissance des règles de circulation et de la signalisation routière, ainsi qu'une habileté suffisante pour éviter précisément qu'ils ne provoquent des accidents.

Cet examen, déjà long et difficile, verrait encore allonger sa durée si l'on y incorporait des épreuves de secourisme qui ne permettraient d'ailleurs pas de vérifier plus complètement les aptitudes à la conduite des candidats, pourtant déterminantes pour la sécurité routière.

Enfin, les cours de secourisme ne pouvant être donnés que par des médecins qui devraient aussi contrôler les connaissances acquises en la matière par les candidats, il s'ensuivrait une augmentation des frais déjà lourds supportés tant par l'Etat que par les candidats à l'occasion du permis de conduire.

Monsieur Raymond BOUSQUET  
Député de PARIS  
ASSEMBLEE NATIONALE  
PALAIS BOURBON  
P A R I S

.../...

É Q U I P E M E N T - L O G E M E N T - É Q U I P E M E N T - L O G E M E N T

Aussi n'est-il pas possible, dans la conjoncture économique actuelle, de mettre en application une telle mesure dont je reconnais cependant, avec vous, tout l'intérêt.

Avec mes regrets de ne pouvoir vous faire une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Albin CHALANDON

*Permis de conduire (examen)*

74474. - 23 septembre 1985. - M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur l'utilité d'une formation des conducteurs au secourisme par l'organisation de stages pratiques, que devraient suivre tous les candidats au permis de conduire et qui seraient spécialement conçus afin de leur permettre de prendre, immédiatement et à bon escient, les initiatives essentielles face aux accidentés de la route. Sans contester le rôle positif que joue l'Education nationale depuis plusieurs années en dispensant aux adolescents un enseignement relatif à l'apprentissage de la sécurité dans la vie courante, il s'avère qu'une formation beaucoup plus spécialisée aux accidents de circulation, comme cela se pratique en Suisse depuis 1977 par exemple, contribuerait sans nul doute à diminuer le nombre des victimes de la route. Aussi, il lui demande s'il ne pourrait prendre l'initiative de proposer au ministère des transports une modification en ce sens des programmes du permis de conduire. Dans ce cadre une formation inspirée de la campagne nationale des « cinq gestes qui sauvent » s'avérerait à la fois tout à fait adaptée, comme le démontre le très large consensus qu'elle rencontre dans la France entière auprès des spécialistes de la sécurité, et suffisamment rapide pour ne pas alourdir dans des conditions trop importantes les obligations des apprentis-conducteurs.

Réponse. - L'intérêt d'apprendre à pratiquer les gestes de survie au nombre maximum de Français, notamment à l'occasion du permis de conduire, n'a pas échappé aux services du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Aussi le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme a-t-il créé une « initiation aux gestes élémentaires de survie » portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident : protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie, de perte de connaissance. Cet enseignement a pour ambition de faire connaître à travers un enseignement de courte durée (six à huit heures) essentiellement pratique les gestes simples que peut faire toute personne témoin d'un accident, ne disposant pas de matériel et se trouvant souvent isolée ; il concerne les accidents de la route mais aussi ceux qui peuvent survenir à l'occasion d'activités familiales ou de loisirs. Il a touché, au 30 juin 1985, plus de 500 000 personnes depuis sa création. La poursuite de l'effort entrepris a amené le ministère de l'intérieur et de la décentralisation à demander au ministère des transports que soit étudiée une modification des textes réglementaires afin d'exiger des candidats au permis de conduire l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie. Cette suggestion a abouti à intégrer à la préparation à l'examen du permis de conduire, un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque.